ORDONNANCE COLLECTIVE

TITRE : **Référer pour prélèvement sanguin de créatinine post CT-Scan et suivi du résultat**	**OC-0050** **Page 1 sur 3**
Référence à un protocole : Oui ☐ Non ☒ **Référence à une méthode de soins infirmiers de l'AQESSS : Oui ☐ Non ☒**	**Remplace :** **Date de révision prévue : Juin 2016** **Date d'entrée en vigueur : 21 juin 2012**
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activités(s) : **Technologues en imagerie médicale, infirmières de l'urgence, courte durée ou soins intensifs**	
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : **Personne ayant une prescription de CT-Scan nécessitant une injection d'agent de contraste iodé en externe, inscrite ou admise**	
Médecin répondant : **Chef du département d'imagerie médicale**	

1. **Indication :**

   Pour tout patient ayant une prescription de CT-Scan nécessitant une injection d'agent de contraste iodé avec une Clcr < 60ml/min et nécessitant l'arrêt de médicament.

2. **Contre-indication :**

   Aucune.

3. **Procédures :**

   A) La technologue en imagerie médicale complète et oriente le formulaire de liaison (Imagerie médicale - laboratoire – créatinine sérique 48 heures post CT-Scan) :

   - Patient en externe :
     Remet au patient le formulaire lors de l'examen et l'avise de se présenter au laboratoire 48 heures après l'examen de CT-Scan.

   - Patient inscrit ou admis :
     Transmet à l'unité de soins où se trouve le patient. Si le patient reçoit son congé dans les 48 heures suivant l'examen, l'infirmière de l'unité de soins remet le formulaire au patient et l'avise de se présenter au laboratoire 48 heures après l'examen de CT-Scan avec le formulaire.

B) Le département d'imagerie tient à jour un registre des examens de CT-Scan pour lesquels un contrôle de créatinine post CT-Scan est requis.

4. Limites/Référence au médecin :

Si la Clcr est diminuée de plus grand que 25%, elle avise soit :

- le médecin ayant prescrit l'examen de CT-Scan
- le médecin de famille du patient
- le médecin responsable du patient sur l'unité
- le médecin en fonction dans le service d'où origine la demande de CT-Scan, selon la situation

Le médecin prendra en charge la recommandation concernant la reprise de la médication et le prochain contrôle de créatinine sérique.

Voir en annexes :

- Formulaire de liaison : Imagerie médicale – laboratoire Créatinine 48 heures post CT-Scan
- Registre Créatinine 48 heures post CT-Scan

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Dre Michèle Brochu
Responsable du comité des ordonnances collectives

21 juin 2012
Date

PROCESSUS DE VALIDATION

Denise Arsenault
Directrice de la qualité des services et des soins infirmiers

21 juin 2012
Date

Dr Yves Marmen
Chef du département de radiologie

21 juin 2012.
Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Dr Bernard Gélinas
Président du CMDP

21-06-2012
Date

Centre de santé et de services sociaux
du Granit

Formulaire de liaison
Imagerie médicale - laboratoire
Créatinine 48 heures post CT-Scan

M. Mme _____ a passé un examen CT-Scan nécessitant l'injection d'agent de contraste iodé.

Afin d'évaluer la fonction rénale, nous vous demandons de procéder à un prélèvement sanguin pour analyse de créatinine sérique le _____ (date).

Veuillez transmettre le résultat :

- au département de radiologie
- au médecin requérant l'examen de CT-Scan Dr _____
- et unité de soins au besoin
- au médecin de famille avec l'autorisation du patient

_____	_____
Nom de la technologue	Signature
_____	_____
No de permis	No de poste
_____	
Date	

Original remis au patient en externe lors de l'examen ou transmis à l'unité de soins pour le patient inscrit ou admis

Copie conservée au département d'imagerie pendant la période où le dossier est actif, par la suite déposée au dossier du patient

Copie acheminée au médecin de famille